

## LE MURETAIN AGGLO

### AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Parc d'Activités Economiques Clément Ader – « Secteur GRAND BUSC »

Par délibération n°2024-105, du 25 juin 2024, le Conseil Communautaire du Muretain Agglo a acté le principe de la création du nouveau parc d'activités économiques « Clément Ader - Secteur Grand Busc » sur le territoire de la commune de Muret, route de Coubezence, au lieu-dit *le Grand Busc*.

Le Muretain Agglo envisage de créer sur ce secteur reconnu d'intérêt majeur au niveau national et européen, un nouveau parc d'activités d'environ 28,5 Ha, destiné à relocaliser sur un même site les activités du groupe Pierre FABRE, historiquement implantées sur Muret. Le projet pourra également accueillir des entreprises industrielles œuvrant dans les domaines de la transition écologique et énergétique : aéronautique, transports décarbonés, technologies d'avenir...

Au vu des caractéristiques de l'opération et conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, le Muretain Agglo souhaite engager une phase de concertation préalable du public en amont du dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme et en amont de la procédure d'enquête publique.

#### **Les modalités de cette concertation préalable sont les suivantes :**

La concertation aura lieu du **02 septembre 2024- 9h00 au 30 septembre 2024 -17h00** et sera organisée de la manière suivante :

- Mise à disposition d'un dossier de concertation présentant les objectifs et les caractéristiques principales du projet, qui pourra être complété au fur et à mesure de l'élaboration du projet :
  - En version numérique sur le site internet du Muretain Agglo ([www.agglo-muretain.fr](http://www.agglo-muretain.fr))
  - En version papier au siège du Muretain Agglo (8 bis, avenue Vincent Auriol - Muret) ainsi qu'au service urbanisme de la ville de Muret (rue Saint Sernin - Muret), où ce dossier sera accessible aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Mise à disposition d'un registre papier afin que le public puisse faire part de ses observations et suggestions éventuelles au siège du Muretain Agglo (8 bis avenue Vincent Auriol - Muret) ainsi qu'au service urbanisme de la ville de Muret (rue Saint Sernin - Muret), où ce registre sera accessible aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- Mise en place d'une adresse mail dédiée à ce projet : [concertation.publique.pagrand-busc@agglo-muretain.fr](mailto:concertation.publique.pagrand-busc@agglo-muretain.fr) afin de permettre au public d'adresser ses observations et suggestions éventuelles par messages électroniques.

A l'issue de cette procédure, la concertation fera l'objet d'un bilan arrêté par l'organe délibérant du Muretain Agglo.